



## Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

### CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 08 mars 2016**

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize le **huit mars** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
<b>26 février 2016</b>	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	22
Votants :	28

#### **Présents :**

JP. MEUR, **Maire**,

J. CARRÉ, F. DELATTRE, M. PEUREUX, M. BRUN, MC. MORTIER, P. LAVRENTIEFF, MC. KARNAY, **adjoints**,

M. CHARLOT, C. DERCHAIN, M. BOURDY, N. BOULLIÉ, C. LEPETIT, I. OSSENI, N. LEBON, P. BOURILLON, E. CIRET, R. ARNOULD-LAURENT, V. PUJOL, M. GESBERT, A. GIARMANA, J. CLOIREC, **Conseillers Municipaux**,

#### **Absents représentés :**

A. BERCHON	pouvoir à	M. PEUREUX
C. JOUAN	pouvoir à	M. KARNAY
S. REGNAULT	pouvoir à	N. BOULLIÉ
D. COUENNAUX	pouvoir à	JP. MEUR
N. MICHARD	pouvoir à	E. CIRET
R. BLANCHET	pouvoir à	M. GESBERT

#### **Absente excusée :**

S. IAFRATE,

#### **Secrétaire de séance**

E. CIRET

**Monsieur le Maire**, après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19h15.

**Madame Eliane CIRET** est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

**LE PROCÈS VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## Débat d'Orientation Budgétaire 2016

**Monsieur BRUN** présente le rapport relatif au débat sur les orientations budgétaires (DOB), dont les éléments sont repris ci-dessous.

Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière
- Débattre des orientations budgétaires de la collectivité

### Résultats budgétaires 2015

De nombreuses décisions ont été prises pour réduire la dépense publique sur la commune :

- ✓ Optimisation des ressources humaines (CAE – Contrat d'avenir)
- ✓ Fiscalisation des contributions (SIVOA-SIAVHY)
- ✓ Transfert de compétence: Assainissement au SIVOA /Aire d'accueil GDV au SYMGHAV
- ✓ Participation aux groupements de commande (SIPPEREC/SIGEIF/INAPA)
- ✓ Réorganisation de la restauration scolaire lors de l'ouverture du site des Bartelottes
- ✓ Optimisation des frais d'entretien des gymnases Escale et Bartelottes
- ✓ Réorganisation dans le fonctionnement du conservatoire de musique
- ✓ Maîtrise des coûts des événements festifs
- ✓ Renégociation des marchés publics (assurances, denrées alimentaires,...)
- ✓ Optimisation de la fiscalité locale dans un souci d'équité (en cours)

#### Section de Fonctionnement

##### *Dépenses*

Chapitre	BP2015	BUDGET TOTAL 2015	Réalisé 2015	Réalisé 2014
011 - Charges à caractère général	2 693 055,00	2 594 864,00	2 245 740,71	2 643 581,33
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 194 797,00	5 194 797,00	5 039 212,49	5 013 891,62
014 - Atténuations de produits	0,00	9 684,00	9 683,77	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	477 506,00	829 258,32	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 500,00	158 500,00	158 291,24	160 649,10
65 - Autres charges de gestion courante	647 465,00	593 632,00	589 596,55	662 250,80
66 - Charges financières	353 925,00	353 925,00	353 925,00	383 656,45
67 - Charges exceptionnelles	4 900,00	28 136,00	27 571,28	8 014,41
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 530 148,00</b>	<b>9 762 796,32</b>	<b>8 424 021,04</b>	<b>8 872 043,71</b>
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans chap. 023)	9 052 642,00	8 933 538,00	8 424 021,04	8 872 043,71

On constate une baisse de 5% entre le réalisé 2014 et 2015.

Une baisse de 15% sur le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Une stabilisation sur le chapitre 012 « Charges de personnel »

## Recettes

Chapitre	BP2015	BUDGET TOTAL 2015	Réalisé 2015	Réalisé 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	21 282,89	21 282,89	0,00
013 - Atténuations de charges	81 646,00	81 646,00	144 310,47	110 337,76
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	81 192,65	81 192,65	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	832 183,00	832 183,00	840 817,39	859 360,37
73 - Impôts et taxes	6 873 569,00	6 965 369,00	7 005 082,90	6 741 334,48
74 - Dotations, subventions et participations	1 553 703,00	1 580 893,78	1 572 362,06	1 668 133,33
75 - Autres produits de gestion courante	53 153,00	64 335,00	82 353,97	54 761,82
76 - Produits financiers	10,00	10,00	5,83	7,87
77 - Produits exceptionnels	135 884,00	135 884,00	150 192,21	41 288,01
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 530 148,00</b>	<b>9 762 796,32</b>	<b>9 897 600,37</b>	<b>9 475 223,64</b>
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans 002)	9 530 148,00	9 741 513,43	9 876 317,48	9 475 223,64

On observe une hausse de 4% entre le réalisé 2014 et 2015 (hors chapitre 002).

Un résultat qui s'explique par des recettes exceptionnelles:

- ✓ Une DSC supplémentaire de fin d'année (chapitre 74)
- ✓ Un versement exceptionnel par l'ancienne CAEE de 115 884€ dus au titre de la rectification de l'AC (chapitre 77)
- ✓ Une régularisation de la prise en charge d'un agent par l'ancienne CAEE pour le pôle emploi depuis 2011 (chapitre 70)
- ✓ Un dégrèvement de la taxe foncière (chapitre 75)
- ✓ Une reprise d'amortissement exceptionnelle (chapitre 042)
- ✓ Une récupération sur 3 ans de la taxe sur la publicité locale auprès d'une société (chapitre 73)

### Résultats section de fonctionnement

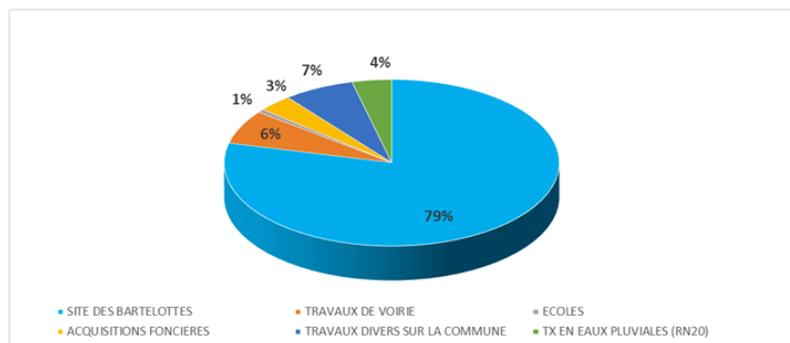
FONCTIONNEMENT	2015	
	Budget total	Réalisé
Dépenses	9 762 796,32	8 424 021,04
Recettes	9 762 796,32	9 876 317,48
Excédent d'exploitation 2015		1 452 296,44
Reprise excédent 2014		21 282,89
<b>Résultat de clôture 2015</b>		<b>1 473 579,33</b>

### Section d'Investissement

#### Opérations d'équipement (€)

LIBELLE DES DEPENSES	Réalisé 2015
SITE DES BARTELOTES	2 824 425,84
TRAVAUX DE VOIRIE	236 691,14
ECOLES	23 049,76
ACQUISITIONS FONCIERES	118 522,64
TRAVAUX DIVERS SUR LA COMMUNE	245 495,95
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20)	136 800,00
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20) - Transfert du 21532 vers 21538	366 885,73
	<b>3 951 871,06</b>

Les dépenses liées à la construction du site des Bartelottes ont encore absorbé la majorité de l'investissement en 2015



### Dépenses

Chapitre	RAR 2014	BP2015	BUDGET TOTAL 2015	REALISE 2015	RAR 2015
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT		172 132,71	288 462,98	288 462,98	
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			81 192,65	81 192,65	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		78 251,92	78 251,92	27 119,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		1 217 247,37	1 211 161,37	1 211 161,37	
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		70 714,00	157 714,00	157 714,00	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	715 495,48	3 492 068,36	4 760 395,25	3 951 871,06	279 008,32
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>715 495,48</b>	<b>5 030 414,36</b>	<b>6 577 178,17</b>	<b>5 717 521,06</b>	<b>279 008,32</b>
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans 001)	715 495,48	4 858 281,65	6 288 715,19	5 429 058,08	279 008,32

On constate une diminution de 9% entre le budget total 2015 et le réalisé 2015 (inclus les RAR).

Le résultat reporté d'investissement a été augmenté en DM3 de 116 330,27€ suite à l'intégration du résultat du budget annexe « Assainissement » sur le budget « Ville ».

Les travaux inscrits en DM2 (sécurisation aux abords des écoles, CR9) n'ont pas pu être engagés et/ou réalisés sur 2015. Ils sont réinscrits sur le budget 2016.

### Recettes

	RAR 2014	BP2015	BUDGET TOTAL 2015	REALISE 2015	RAR 2015
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		477 506,00	829 258,32	0,00	
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		158 500,00	158 500,00	158 291,24	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		996 132,92	1 364 158,18	1 317 310,61	
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE		603 179,93	603 179,93	603 179,93	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 044 154,57	397 371,80	1 509 222,39	1 007 181,72	490 448,52
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		2 069 064,62	1 658 973,62	1 280,00	500 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	9 898,20	
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES			87 000,00	87 000,00	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	366 885,73	366 885,73	
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 044 154,57</b>	<b>4 701 755,27</b>	<b>6 577 178,17</b>	<b>3 551 027,43</b>	<b>990 448,52</b>
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans chap. 021)	1 044 154,57	4 224 249,27	5 747 919,85	3 551 027,43	990 448,52

On constate une diminution de 38% entre le budget total 2015 et le réalisé 2015, expliqué par l'absence d'emprunt. Le prêt contracté le 31/12/15 d'un montant de 500 000€, inscrit en RAR, ramène la baisse à 21%.

## Résultat section d'investissement

INVESTISSEMENT	2015		
	Budget total	Réalisé	RAR 2015
Dépenses	6 577 178,17	5 429 058,08	279 008,32
Recettes	6 577 178,17	3 551 027,43	990 448,52
Déficit d'exploitation 2015		-1 878 030,65	
Reprise excédent 2014		-288 462,98	
<b>Résultat de clôture 2015</b>		<b>-2 166 493,63</b>	<b>711 440,20</b>

### Résultat de clôture

RESULTAT DE CLOTURE 2015	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2015 (A)	1 473 579,33
Section d'investissement – Résultat CA 2015 (B)	-2 166 493,63
Résultat global de clôture	-692 914,30
Dépenses d'investissement - RAR	279 008,32
Recettes d'investissement RAR	990 448,52
Solde des restes à réaliser (C)	711 440,20
Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	-1 455 053,43
<b>Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)</b>	<b>-2 166 493,63</b>
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	1 455 053,43
<b>Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)</b>	<b>18 525,90</b>

Il sera proposé d'affecter les résultats comme suit:

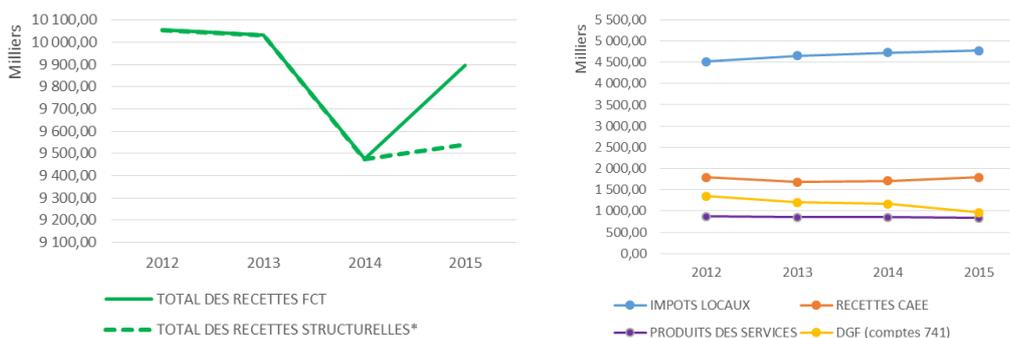
Article 001 (ID) – Résultat d'investissement reporté = 2 166 493,63 €

Article 1068 (IR)– Excédent de fonctionnement capitalisé = 1 473 579,33 €

## Analyse depuis 2012

### Fonctionnement

#### Recettes



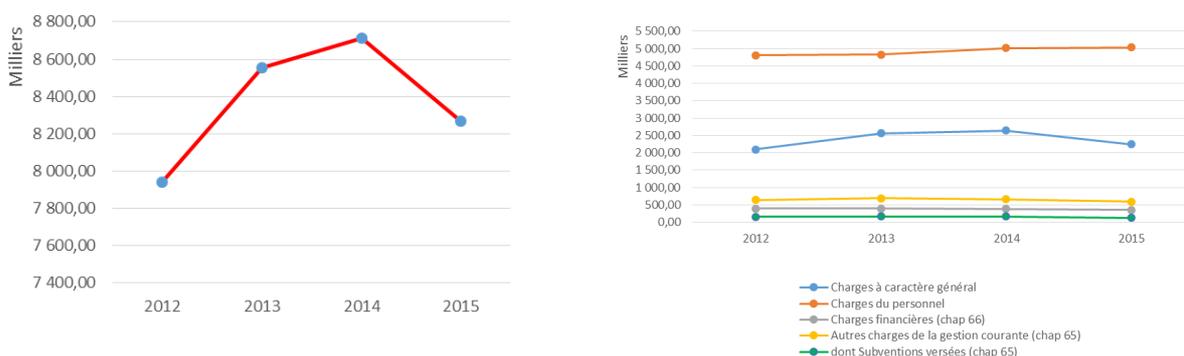
**IMPOTS LOCAUX:** Le taux d'imposition est maintenu depuis 2001. Une augmentation de la base est prévue par la loi de Finance, ce qui explique la légère hausse ainsi qu'une augmentation du nombre de rôles.

**RECETTES CAEE:** Une hausse de 5% a été observée entre 2014 et 2015 grâce à une DSC exceptionnelle de fin d'année d'un montant de 142 939,78€.

**PRODUITS DES SERVICES:** Une baisse de 20 000€ environ est observée entre 2014 et 2015. Cela s'explique par le transfert de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage au SYMGHAV en 2015. Sinon, les recettes engendrées par les différents services (cantine, périscolaire, conservatoire, crèche,...) sont restées stables.

**DGF:** Après une première baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014, les collectivités territoriales participent à la réduction des dépenses publiques par une nouvelle contribution de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017. La Ville du Bois voit ses dotations baisser d'environ 200 000€ par an.

### Dépenses



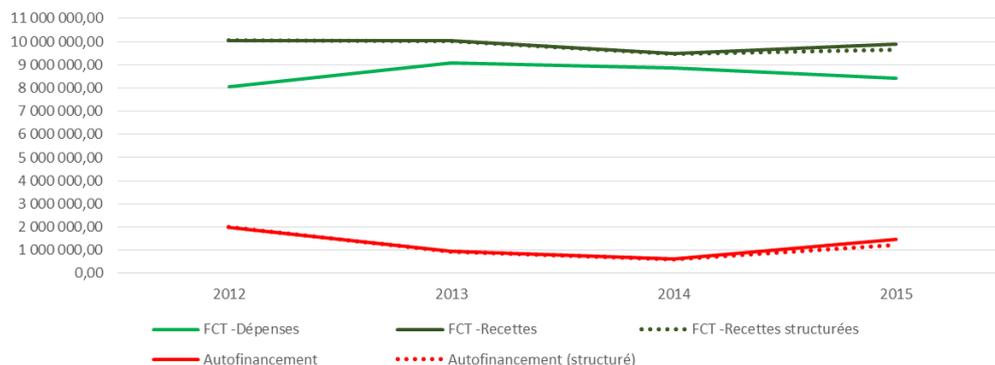
**CHARGES DU PERSONNEL:** Une masse salariale maîtrisée

**CHARGES A CARACTERE GENERAL:** Charges en régression entre 2014 et 2015. Efforts constatés pour éviter l'effet de ciseaux.

**CHARGES FINANCIERES:** Charges en légère baisse avec l'extinction de certains emprunts et des taux bas sur les nouveaux prêts.

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE:** Charges ayant subi une baisse de 7% entre 2012 et 2015. Pour rappel, fiscalisation de la cotisation du SIAVHY et du SIVOA à partir de 2014.

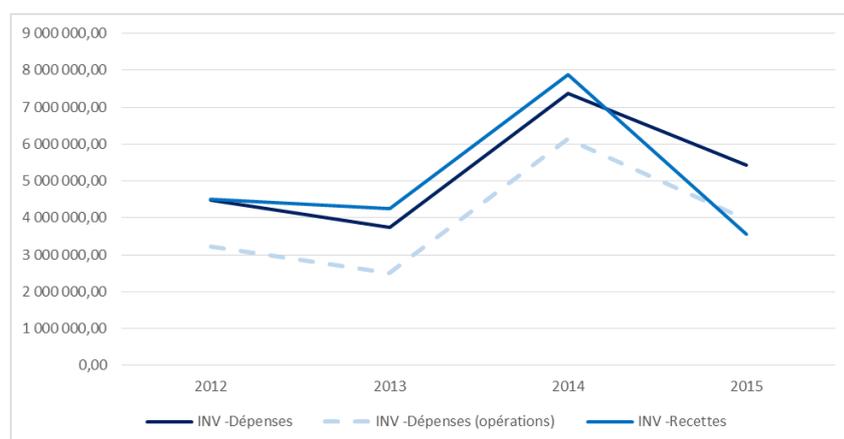
### Synthèse de la section de Fonctionnement



Les efforts, menés par la commune tout au long de l'année 2015, ont permis d'éviter l'effet ciseaux annoncé dans le DOB de l'an dernier. Cette tendance doit être maintenue pour 2016.

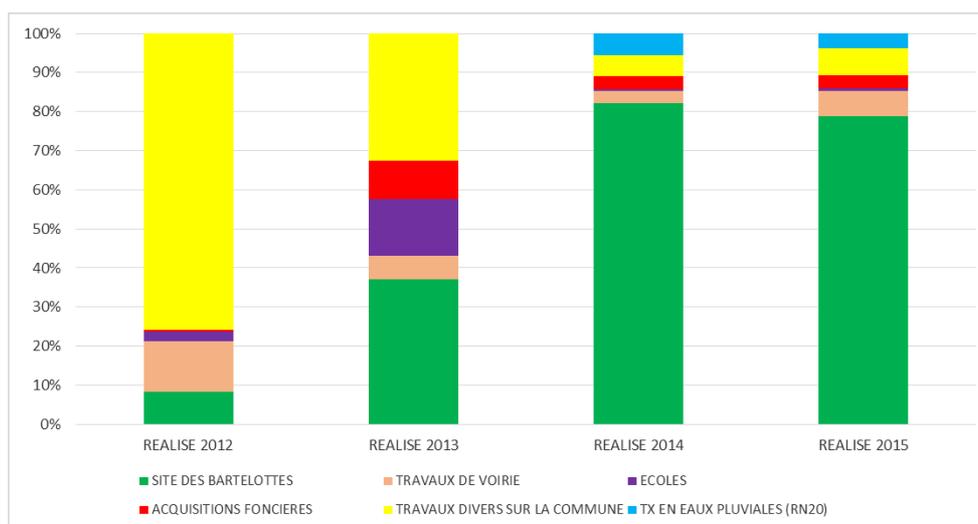
## Investissement

### Vue globale



Sur les quatre dernières années, un pic des dépenses d'investissement a été constaté en 2014 dû à l'opération sur le site des Bartelottes, commencée en 2013 (pour la partie travaux). Cette dernière s'achèvera « comptablement » sur le 1er semestre 2016.

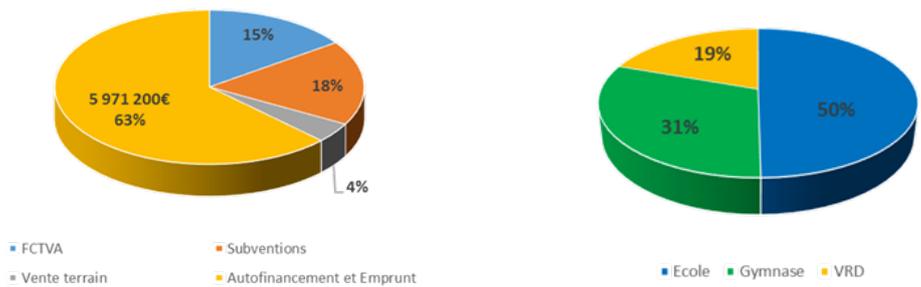
### Opérations d'investissement



### Opération Bartelottes

Date de commencement de l'opération	Opération	Montant initial du marché HT	Montant des avenants HT	Montant du marché avec avenants HT	Réalisé au 22/12/2015 HT (avec hors marché)	Reste à payer HT (avec hors marché)	Réalisé au 22/12/2015 TTC (avec hors marché)	Reste à payer TTC (avec hors marché)
2010	OPERATION 118 - ECOLE	430 525,52		430 525,52	505 941,85	39 895,65	605 930,27	47 874,77
2013	OPERATION 201301 - ECOLE EN AP (TX)	3 321 715,80	56 160,89	3 377 876,69	3 372 725,13	31 672,73	4 046 569,40	38 007,28
2010	OPERATION 119 - GYMNASE	278 785,80		278 785,80	316 661,87	33 843,22	378 814,43	40 611,86
2013	OPERATION 201302 - GYMNASE EN AP (TX)	2 070 087,36	46 281,14	2 116 368,50	2 067 529,08	41 373,07	2 480 824,38	49 647,68
2011	OPERATION 120 -VRD	1 382 713,67	50 430,00	1 433 143,67	1 466 222,56	57 113,04	1 752 685,11	68 535,65
	<b>TOTAL</b>	<b>7 483 828,15</b>	<b>152 872,03</b>	<b>7 636 700,18</b>	<b>7 729 080,49</b>	<b>203 897,71</b>	<b>9 264 823,59</b>	<b>244 677,25</b>
	%						97%	3%

COÛT TOTAL DE L'OPERATION TTC **9 509 500,84**

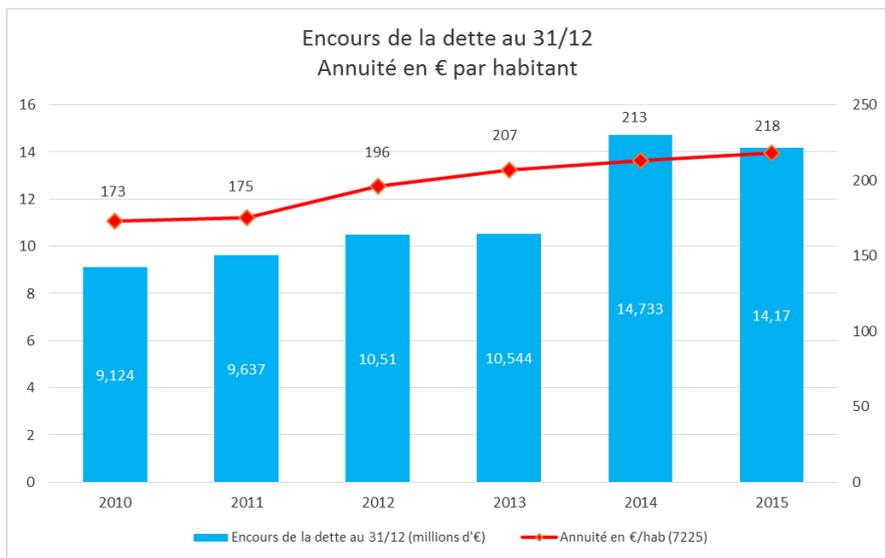


### OPERATION SUR 6 ANS

Mai 2009 : Dépôt du Contrat départemental  
 Janvier 2010 : Dépôt du Contrat de Région  
 Juin 2010 : Jury concours  
 Novembre 2010 : Ouverture des plis  
 Décembre 2010 : Choix de l'architecte NOMADE  
 Année 2011 : Etudes  
 Avril 2012 : Permis de construire  
 Mai 2012 à juin 2013 : Attente décision du CR  
 Juillet 2013 : Début du chantier  
 Juillet 2015 : Livraison des équipements  
 Sept 2015 : Ouverture des équipements

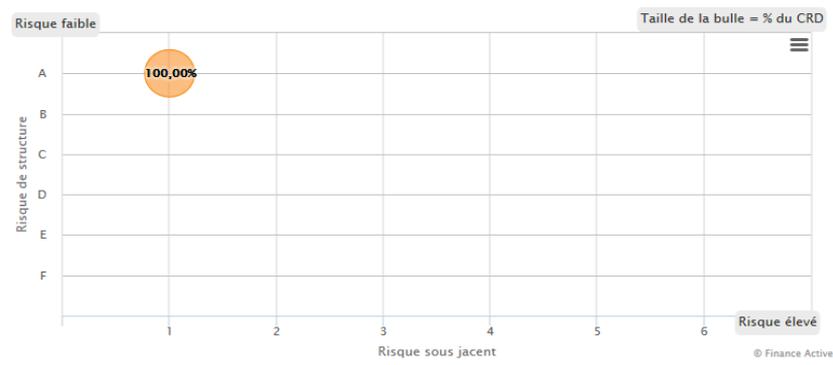
### Dettes

#### *Encours*

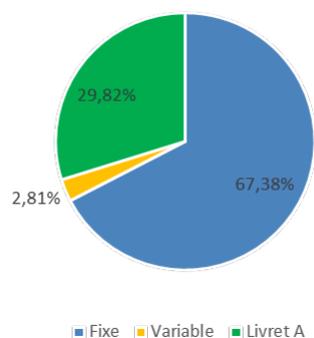


## Description

Dettes selon la charte de bonne conduite :



Dettes par type de risque :



Nombre d'emprunts : 35

Nombre d'établissements prêteurs : 7

Taux moyen : 2,97 %

Durée résiduelle moyenne : 18 ans et 7 mois

## Ratios de la dette

Exercice	Encours de la dette au 31/12	Recettes réelles de fct	Annuité de la dette	Charges de personnel	Épargne Brute
2012	10 035 993,25	9 881 204,94	1 420 011,89	4 810 000,00	1 991 896,58
2013	10 573 329,32	10 032 034,00	1 500 357,75	4 831 000,00	949 421,55
2014	14 733 418,44	9 475 223,64	1 560 101,70	5 013 891,62	603 179,93
2015	14 170 496,41	9 876 317,48	1 577 704,33	5 039 212,49	1 452 296,44

		2012	2013	2014	2015	SEUIL D'ALERTE
Niveau d'endettement	Encours dette / recettes fct	1,02	1,05	1,55	1,43	1,6
Rigidité	Charges de pers + annuité / recettes fct	0,63	0,63	0,69	0,67	0,8
Poids dette	Annuité / recettes fct	0,14	0,15	0,16	0,16	0,2
Temps de rbt (ans)	Encours dette / épargne brute	5,04	11,14	24,43	9,76	15
Dettes/hab	Encours dette / nb hab (7225)	1 389,06	1 463,44	2 039,23	1 961,31	2 500,00

## Logements aidés

Mise en chantier :

Période triennale	2002-2004	2005-2007	2008-2010	2011-2013	2014-2016	Total
Imposition Etat	58	63	60	56	119	356
Logements agréés	72	27	45	71	133	348

L'objectif de la période en cours est respecté. Le bilan total est équilibré.

Réalisations :

Année (au 01/01)	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de logements	171	179	187	203	263
Nombre de résidences	2601	2625	2664	2691	2770
%	6,57	6,88	7,02%	7,5%	9,5%
Logements manquants	349	479	484	469	429

Projets :

✓ **Chantiers en cours au 01/01/16 :**

TERRALIA – Livraison en mai 2016 (92 logements sociaux)

LOGIREP – Livraison en 2017 (86 logements sociaux)

✓ **Chantiers prévus au 01/01/16 :**

TERRALIA – Livraison en 2018 (28 logements sociaux)

KAUFMANN – Livraison en 2019 (80 logements sociaux)

### **Prévisions budgétaires 2016**

#### Contexte général

#### **Le projet de Loi de Finance 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.**

Le montant de la DGF conserve une clef de répartition identique à celle appliquée en 2015, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève donc à 1,450 Md €.

Parallèlement, cette baisse s'accompagne d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale :

+ 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU, + 117 millions d'euros pour la DSR et un maintien de l'enveloppe de 794 millions d'euros pour la DNP.

Outre la baisse des dotations, le projet de loi de finances prévoit également :

- Une évolution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard, soit 220 millions d'euros supplémentaires
- Une amélioration des recettes d'investissement avec la création d'un fonds de soutien à l'investissement local
- Un élargissement des dépenses éligibles au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette mesure ouvre l'assiette du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de voirie). De plus, son taux passe à 16,404 % contre 15,761 %.
- Une pérennisation du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (rythmes scolaires)
- Une évolution des bases fiscales revalorisée à 1%
- Une diminution de la cotisation obligatoire versée au CNFPT à 0,9% de la masse salariale

## Section de fonctionnement

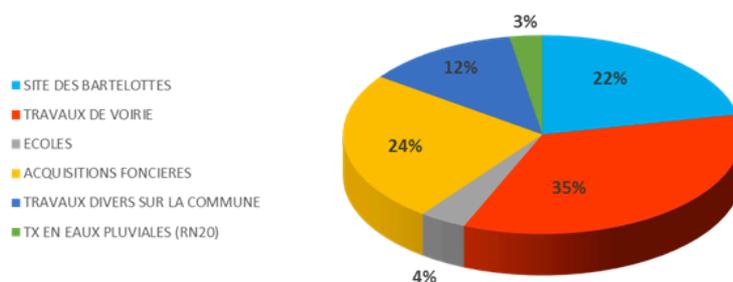
- ✓ Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe
- ✓ Maintenir les subventions aux associations locales
- ✓ Maintenir les tranches du quotient familial
- ✓ Maitriser les ressources humaines
- ✓ Optimiser le coût de fonctionnement des différents services en gardant un service de qualité
- ✓ Maintenir une capacité d'autofinancement
- ✓ Mutualiser les moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la Communauté Paris Saclay (CPS)
- ✓ Transférer les compétences Aire d'accueil GDV et Mission Locale à la CPS (déduction AC)

## Section d'investissement

- ✓ Stabiliser la dette en limitant l'emprunt à 1M€
- ✓ Limiter les opérations d'équipement

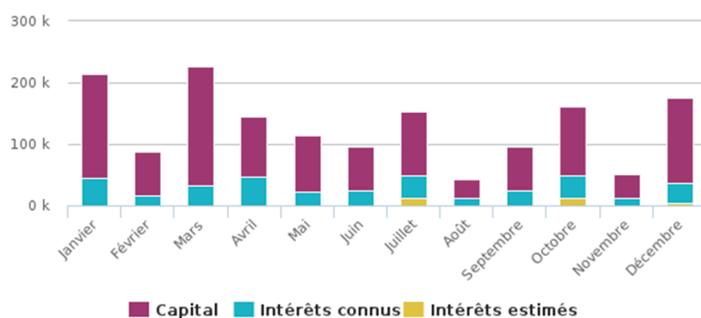
## Opérations d'équipement

LIBELLE DES DEPENSES	BP2016 + RAR 2015	Commentaire
SITE DES BARTELOTTES	282 650,76	
TRAVAUX DE VOIRIE	450 595,62	sécurisation aux abords écoles / CR9/ Baux/...
ECOLES	49 636,01	clôtures / fenêtres / ...
ACQUISITIONS FONCIERES	320 252,00	maison médicale / ...
TRAVAUX DIVERS SUR LA COMMUNE	162 627,68	Raccordement fibre / Nx matériels / ...
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20)	34 626,00	2 mois restants à payer
	<b>1 300 388,07</b>	



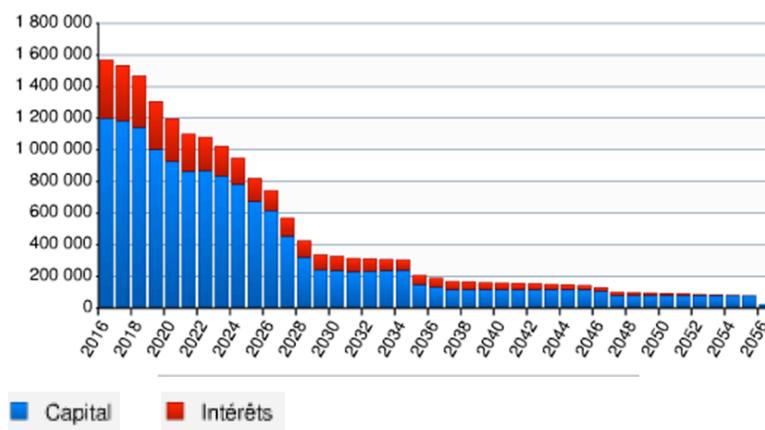
## Analyse de la dette

Echéances 2016 par mois :



<b>TOTAL DES INTERETS</b>	<b>374 158,11</b>
INTERETS CONNUS	344 953,76
INTERETS ESTIMES	29 204,35

Amortissement de la dette :



**Madame PUJOL** estime que ces orientations sont tristes et plates, cela manque de dynamisme, il n'y a pas de puissance d'action. Malgré les contraintes financières, il pourrait y avoir des projets. Il n'y a pas de vision à long terme. Pas de projet phare.

**Monsieur le Maire** rappelle que la commune a fait de gros efforts afin de réaliser des économies et d'éviter l'effet ciseau qui était à craindre. La gestion a été rigoureuse et a demandé des choix importants. Le dynamisme est présent et les projets aussi mais ils sont fonction des capacités de financements de la collectivité.

**Madame PUJOL** déplore le manque de dynamisme du centre-ville, il pourrait y avoir un marché ou mettre en valeur les bois du territoire, développer les pistes cyclables, etc.

**Monsieur MEUR** répond qu'il faut répondre aux priorités. La ville va investir 300 000€ dans l'achat d'un cabinet médical pour assurer un système de santé de proximité, la commune verse des subventions pour surcharge foncière afin de réaliser des logements sociaux pour que l'ensemble des Urbisylvains puisse être logés correctement. Une école et un gymnase ont été construits pour accueillir la nouvelle population. Ce sont des choix assumés. Et cela en maintenant les taux d'imposition, contrairement à ce que vous préconisiez l'an passé. Il faut vivre en fonction de ses moyens, c'est ce que nous appliquons à travers le budget proposé. Il faut passer ce cap difficile et être vigilant.

**Monsieur DELATTRE** répond que lorsqu'il n'y a pas d'argent, c'est évidemment moins FUN.

**Madame PUJOL** estime que ce budget est « pépère ».

**Monsieur DELATTRE** répond que c'est une gestion en « bon père de famille ».

## 2016D01

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

**VU** l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires,

**VU** l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** les travaux de la commission finances en date du 19 février 2016,

**VU** la présentation du rapport par Monsieur BRUN, adjoint au Maire chargé des Finances,

Le Conseil Municipal,

**APRÈS en avoir débattu,**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires dont les grands axes sont précisés dans le document annexé à la délibération.

### **Compte Administratif 2015 Assainissement : Approbation**

**Monsieur BRUN** procède à l'exposé des motifs.

## 2016D02

Sur le rapport de Monsieur BRUN, Adjoint au Maire chargé des Finances,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** la délibération 2014D64 votée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 par le Conseil municipal;

**VU** la délibération 2015D51 votée le 30 juin 2015 par le Conseil municipal;

**VU** la délibération 2015D100 votée le 15 décembre 2015 par le Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** le Compte de gestion 2015 établi par Madame WACONGNE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

Sous la Présidence de Monsieur BRUN,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

### **3 Abstentions**

V. PUJOL, M. GESBERT, R. BLANCHET

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015 « Assainissement »

### **Compte de Gestion 2015 - Assainissement : Approbation**

## 2016D03

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** la délibération 2014D64 votée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 par le Conseil municipal;

**VU** la délibération 2015D51 votée le 30 juin 2015 par le Conseil municipal;

**VU** la délibération 2015D100 votée le 15 décembre 2015 par le Conseil municipal;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'approuver le dit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

#### **4 ABSTENTIONS**

V. PUJOL, M. GESBERT, R. BLANCHET, J. CLOIREC

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Mme. WACONGNE, Trésorière de PALAISEAU, est conforme aux écritures comptables tenues par la M49 « assainissement ».

#### **Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la réalisation de lignes de trésorerie : Modification**

**Monsieur MEUR** procède à l'exposé des motifs. Il précise que cette délibération est nécessaire au regard de la situation particulière liée à l'extinction de la ligne de trésorerie en cours au 26 mars 2016 et à la nécessité d'en contracter une nouvelle, la période de chevauchement (1 mois maximum) contraint à augmenter le montant accordé par délégation.

**Monsieur BRUN** précise, par ailleurs, que la ligne de trésorerie sera même inférieure à celle précédemment contractée, passant de 1 500 000€ à 1 200 000€. Cela dans l'attente du versement des subventions restantes et du FCTVA.

#### **2016D04**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer à l'exécutif local certaines fonctions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 17 mars 2015, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000€ par an,

**CONSIDERANT** la proposition de fixer le montant maximum de la réalisation de ligne de trésorerie à 3 000 000€ par an,

**CONSIDERANT** que les autres délégations restent inchangées,

**VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

#### **3 CONTRE**

V. PUJOL, M. GESBERT, R. BLANCHET

**CHARGE** Monsieur le Maire, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000€ par an.

**Comité des Œuvres Sociales (COS) :**  
**Attribution d'une subvention communale de fonctionnement pour l'année 2016**

**Monsieur MEUR** procède à l'exposé des motifs.

**2016D05**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la sollicitation de l'association urbisylvaine « Comité des Œuvres Sociale » (COS) tendant à obtenir le versement anticipé de la subvention communale pour l'année 2016,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser la subvention avant le vote du BP, prévu le 22 mars 2016,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-7,

**VU** l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 à l'association Comité des Œuvres Sociales (COS), pour un montant de 20 700 €.

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2016.

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**  
**de la Communauté Paris-Saclay : Désignation des représentants de la commune**

**Monsieur MEUR** procède à l'exposé des motifs et rappelle que cette commission procède à l'analyse de la charge financière des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté à ses communes membres ou inversement. Cette charge financière inclut les charges de fonctionnement et les charges d'investissement de la compétence transférée.

**Madame CLOIREC** demande combien cela va coûter.

**Madame DONNEGER** répond que la CLECT analyse les charges financières en fonction des compétences transférées. Chaque dossier est étudié afin de définir le montant du service et le déduire du montant des attributions de compensations versées aux communes par l'EPCI.

**2016D06**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la création au 1er janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un périmètre de 27 communes,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

**CONSIDERANT** que, chaque commune de l'établissement est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, désignés par chaque conseil municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

**VU** l'arrêté n°2015063-002 du préfet de la Région Ile-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Paris-Saclay du 03 février 2016 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

Après appel à candidature,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le principe d'un vote à main levée,

**VU** les candidatures de Marcel BRUN (titulaire) et Claude LEPETIT (suppléant) pour la liste « UCVB »

**VU** les candidatures de Véronique PUJOL (titulaire) et Micheline GESBERT (suppléante) pour la liste « Vivre autrement »

**PROCEDE** au vote portant désignation des membres susvisés

Nombre de votants	:	28
Abstention :		1
M. BRUN (titulaire) / C. LEPETIT (suppléant)		23
V. PUJOL (titulaire) et M. GESBERT (suppléante)		4

Sont élus :

Titulaire :

M. BRUN

Suppléant :

C. LEPETIT

### **Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry : Rapport d'activités 2014**

**Monsieur OSSENI** procède à l'exposé des motifs.

**Madame PUJOL** demande pourquoi le SIRM n'a pas été transféré. Ce sont encore des dépenses supplémentaires.

**Monsieur OSSENI** répond que certaines compétences ont été transférées, mais pas toutes. Il faut attendre la définition des intérêts communautaires de la CPS pour transférer le reste des compétences assurées par le SIRM.

### **2016D07**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 visant à renforcer l'information des habitants sur l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I),

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport annuel doit être adressé au Maire de chaque commune membre,

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

**CONSIDÉRANT** que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport d'activités 2014 du SIRM,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**PREND ACTE** du rapport d'activités 2014.

**Propriété cadastrée AC392 située 3 rue du Grand Noyer (Sellerie) :  
Cession**

**Monsieur MEUR** procède à l'exposé des motifs et explique que d'autres propositions avaient été réceptionnées (Auto-Ecoles, etc.), mais que celle-ci est la plus opportune.

Un échange s'engage sur la possibilité de proposer un café en centre-ville ou de créer un espace de convivialité dans les locaux acquis.

**2016D08**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** que, suite à la liquidation de LA SELLERIE TAPISSERIE LST en mars 2014, le local situé 3, rue du Grand Noyer est demeuré vacant,

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Aïcha AZAHAF, d'acquérir la propriété cadastrée AC392 située 3 rue du Grand Noyer, d'une contenance de 141 m<sup>2</sup>, pour un montant de 160 000€,

**VU** l'avis du domaine en date du 03 novembre 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

**APPROUVE** la cession de la propriété cadastrée AC392 située 3 rue du Grand Noyer, pour un montant de 160 000€,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier et notamment l'acte notarié à intervenir entre la SCI AZAHAF et la commune,

**PRECISE** que les locaux sont cédés en l'état et que l'acquéreur fera son affaire des matériels et dépôts divers présents dans le bâtiment.

**Subventions, partenariats, sponsoring pour l'organisation  
de manifestations culturelles et sportives :  
Autorisation de signer les conventions**

**Monsieur MEUR** procède à l'exposé des motifs.

**2016D09**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** que la commune de LA VILLE DU BOIS programme chaque saison des manifestations culturelles et sportives,

**CONSIDÉRANT** que, compte tenu du contexte économique rigoureux et qu'afin de maintenir une programmation de qualité, la municipalité souhaite pouvoir faire appel à des partenaires privés dans le cadre du mécénat culturel ou de sponsoring permettant le cofinancement des certaines manifestations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

**AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter tout financement privé et à signer toute convention ou documents relatifs aux versements de ces financements.

## Décisions du maire

### en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

- 2015DM83 : Location d'un logement chemin des Berges
- 2015DM84 : Contrat de maintenance 48 mois/40 000 km d'un véhicule MASTER Camion benne *Marché attribué à la société UGAP à MARNE LA VALLÉE (77) pour un montant de 352,76€ H.T./an.*
- 2015DM86 : Donation d'une œuvre par Jean Marc Bernard
- 2015DM87 : Entretien et maintenance du système de vidéo-protection urbaine *Marché attribué à la société SRTC à SAINT JEAN DE BRAYE (45) pour un montant de 850€ H.T./an en maintenance forfaitaire, 1 444€ H.T./visite en maintenance préventive (2 par an) et 5 255€ H.T. pour la maintenance curative*
- 2015DM88 : Travaux de démolition partielle du pavillon situé à l'angle de la Voie des Postes et de la rue des Cailleboudes – Avenant n°1 *Avenant au marché attribué à la société MARIN à LONGJUMEAU (91) pour un montant de 2 838€ H.T.*
- 2015DM89 : Contrat de maintenance des installations de climatisation dans les locaux de l'école des Bartelottes, de la Halle de la Croix Saint Jacques et du Club House de Tennis *Marché attribué à la société CLIM'ELIT à LA VILLE DU BOIS (91) pour un montant de 3 939€ H.T./an.*
- 2015DM90 : Assurance des risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire relevant de la CNRACL *Marché attribué à la société GRAS SAVOYES à PUTEAUX (92) pour un taux de prime à 5,33%*
- 2015DM91 : Marché de fourniture de « produits et fournitures d'entretien » - Prorogation *Prolongation au 30 mars 2016 du marché attribué à la société DAUGERON à MORIGNY SUR LOING (77).*
- 2015DM92 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne pour Escal'n Jazz 2016
- 2015DM93 : Médiation de voisinage auprès des Urbysilvains *Convention signée avec Madame GUERIN-PALIS à SAULX LES CHARTREUX (91) pour un montant de 150€ H.T./séance (1h30)*
- 2015DM94 : Adhésion au groupement de commande initié par le Centre Interdépartemental de gestion pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'Etat-Civil
- 2016DM02 : Facturation en cas de détérioration ou perte d'un badge d'accès
- 2016DM03 : Organisation d'un séjour à Gérardmer (88400), la Mauselaine (ODCVL) proposé par le service éducatif du 27 février au 5 mars 2016
- 2016DM04 : Contrat de prestations de service à distance en télésurveillance *Marché attribué à la société ERYMA à PARIS (75011) pour un montant forfaitaire de 4 161,60€ H.T./an et 80,33€ H.T./intervention.*

## Questions Diverses

**Madame PUJOL** fait part d'un problème de chauffage dans l'aile gauche de l'école des Bartelottes.

**Monsieur DELATTRE** s'étonne de ne pas avoir été informé lors du dernier conseil d'école. Les services techniques vont être sollicités.

**Madame PUJOL** demande des informations sur la convention de médiation de voisinage.

**Monsieur MEUR** explique que cette professionnelle intervient dans les conflits privés dans lesquels la commune n'a pas le pouvoir de prendre part. Elle établit des protocoles qui seront ensuite valables devant les juges de proximité si besoin. C'est la mairie qui initie les rendez-vous.

**Madame GESBERT** fait état des stationnements intempestifs devant l'école A. Paré à l'heure de la sortie vers 15h45/16h15 et de la nécessité de faire passer la Police Municipale.

**Monsieur MEUR** répond que les services seront sensibilisés.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire